

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

REUNION du JEUDI 10 OCTOBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le jeudi 10 Octobre, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique sous la Présidence de Mr Eric MOUTON, Maire.

Convocation
du 1^{er} octobre 2019
Affichée
le 1^{er} octobre 2019

Etaient présents : M^{rs} ISRAEL Philippe, PRACHE Jean-Marie, CARON Guillaume, de FRANCQUEVILLE Luc, LHOTELLIER Mathieu, VAN ZELLER D'OOSTHOVE Bernard, DELASSALLE Régis, et Mmes BOUCHEZ Marie-Madeleine, DUBOILLE Chantal et ISRAEL Véronique.

Etaient absents : Mrs Jérémy DUHAMEL (pouvoir à Mr Philippe ISRAEL) WINIARZ Laurent,
Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Mr Luc de FRANCQUEVILLE.

Le quorum étant atteint, Mr le Maire ouvre la séance.

Mr le Maire demande l'autorisation d'ajouter 3 points à l'ordre du jour :

- Coffret électrique Allée du Château
- Borne incendie Rue d' Arbres
- Indemnité de Mme Astie, Trésorière

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

🔗 Accord de subvention au titre des amendes de police

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que notre demande de subvention au titre des amendes de police pour les travaux de voirie (parking Allée du Château, giratoire et panneaux 30 km/h) a reçu un avis favorable. Le montant de la subvention s'élève à 8 837 €.

Mr le Maire fait part du devis pour la mise en place d'un coffret électrique Allée du Château. Le devis de l'entreprise SANTERNE s'élève à 2 723.02 € HT soit 3 267.62 € TTC.

Le Conseil Municipal pense qu'il serait judicieux de prévoir ces travaux au budget 2020, avant la fête du village et adopte ce devis.

🔗 Délibération concernant les travaux de la maison située au 10, rue du Haut suite à la réponse à notre demande de subvention auprès du Conseil Départemental

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été convenu lors de la réunion du 11 octobre 2019 que la décision concernant la maison située au 10, rue du Haut serait prise selon la réponse obtenue à notre demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

Monsieur le Maire informe le Conseil que nous avons obtenu une subvention de 67 357 € correspondant à 25 % du montant HT de l'achat de la maison et des travaux à savoir 269 428 € HT (fourchette haute de l'estimation).

Après en avoir délibéré et à la majorité (1 abstention de Mme Véronique ISRAEL), le Conseil Municipal décide de continuer ce projet.

La commission bâtiment sera réunie avec le Maître d'œuvre afin de convenir précisément des travaux à réaliser.

Une Déclaration préalable de travaux sera déposée ensuite.

🔗 Travaux de voirie parking de l'école

Mr le Maire informe le conseil municipal que ces travaux font l'objet d'une prise en charge par la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre pour une surface de 150m², Reste à charge de la commune 100 m² soit un montant de 4 000 € TTC.

Cependant, la CCPM ayant considéré, à tort, ces travaux en travaux neufs, la commune devrait payer un fonds de concours de 30 % des 150 m², en plus des 100 m².

Par conséquent, afin de ne pas avoir à charge ce fonds de concours, ces travaux seront prévus en 2020 dans les travaux de voirie prévus par la CCPM en entretien. Ainsi, ne restera à charge de la commune que les 100 m² restant.

Seront également prévus en travaux d'entretien par la CCPM, la fin de voirie de la rue du haut jusqu'à la RD 1001.

🔗 Délibération concernant le classement de voirie communale

- Tableau de classement de voirie communale

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer afin d'intégrer la contre-allée n°2 Rue du Haut (Lotissement de Mr VAN ZELLER D'OOSTHOVE) pour une longueur de voirie de 132 m et une largeur de 4.60 m, pour une contenance de 1 374 m². Il s'agit des parcelles D 89 et D 98.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'intégration de cette contre-allée dans le classement de voirie communale.

*Classement de voirie communale et intersommunale

Mr le Maire présente au Conseil Municipal le tableau de classement de voirie communale et intercommunale de la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre.

Les voiries de compétence intercommunale sont les suivantes :

- VC n°7 d'Ouille à Buigny
- VC n°2 de Buigny au Plessiel
- VC n°5 de Buigny à Laviers
- VC n°3 de Buigny à Port-le-Grand
- Rue neuve
- Rue du Haut
- Rue d'Arbres
- VC n°103 Dit du Radio Phare

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la tableau de classement de voirie de la CCPM.

*Indemnité de rétrocession voirie

Mr le Maire informe le Conseil Municipal, que suite à l'approbation du tableau de classement de voirie de la CCPM(ci-dessus), il convient de délibérer concernant l'indemnité de rétrocession de voirie d'un montant de 47 765.62 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver le montant de rétrocession de voirie de 47 765.62 €

🔧 Rénovation de la stèle à l'entrée de l'église : travaux et subvention

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à une information reçue du Conseil Régional subventionnant les travaux de restauration de monuments aux morts, il a procédé à cette demande, demande qui n'engage pas les travaux. Seul le Conseil Municipal décidera ou non des travaux.

Le montant de restauration de la stèle s'élève à 2 720 €. Le Conseil Régional a octroyé à la commune une subvention de 30 % soit 816 € ; reste à charge de la commune 1 904.00 €.

Au vu de ces éléments, Mr le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer afin de décider des travaux.

Après en avoir délibéré et à la majorité (5 abstentions de Mr Philippe ISRAEL (+ pouvoir de Mr Jérémy DUHAMEL), Mme Véronique ISRAEL, Mr Jean-Marie PRACHE et Mr Guillaume CARON), les travaux de rénovation de la stèle sont adoptés.

🔧 Borne incendie rue d'Arbres

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'implanter un poteau incendie dans la rue d'Arbres, suite aux préconisations du SDIS pour les constructions en cours et à venir.

Le montant du devis de la Société des Eaux de Picardie s'élève à 2 389.86 € TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal accepte le devis de la Société des Eaux de 2 389.86 € TTC. Les crédits seront inscrits au BP 2020.

* Indemnité de Mme Astie, Trésorière

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer afin d'attribuer l'indemnité de conseil et de confection du budget à Mme Sophie Astie, receveur municipal, qui remplace Mme Nathalie HURET.

Après en avoir délibéré et à la majorité (1 abstention de Mr Mathieu LHOTELLIER), le Conseil Municipal accepte d'attribuer cette indemnité à Mme Sophie ASTIE.

* Courrier de Mme Mylène DELACLOYE

Une copie du courrier de Mme Mylène DELACLOYE a été distribué à chaque conseiller municipal présent. Ce courrier concerne les trottoirs fleuris qui empêche les piétons d'utiliser les trottoirs, notamment pour les enfants se rendant à l'école, ce qui pose un problème de sécurité.

Mr le Maire rappelle que les trottoirs sont faits pour recevoir et sécuriser les piétons.

Séance levée à 19h15

A Buigny-Saint-Maclou, le 17 octobre 2019
Le Maire, Eric MOUTON.



